

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ RELATIVE AU TRAITEMENT ET À LA PROTECTION DES DONNÉES DANS LE CADRE DU SUIVI DES CONTACTS COVID-19

La Commission communautaire commune et Sciensano respectent vos droits lors du traitement de vos données à caractère personnel. La présente déclaration vous explique comment vos données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées. Cette déclaration de confidentialité décrit spécifiquement la politique en matière de traitement et de protection des données dans le cadre du suivi des contacts COVID-19 ainsi que le fonctionnement du centre de contact.

- La Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, sise rue Belliard 71, boîte 1 à 1040 Bruxelles, intervient en tant que responsable du traitement pour le centre de contact à Bruxelles.
- Sciensano, sis rue Juliette Wytsman 14, à 1050 Ixelles, intervient en tant que responsable du traitement pour la base de données.

Qu'est-ce qu'un traitement de données à caractère personnel ? Quelques principes éclairants (art. 4, GDPR)

« **Données à caractère personnel** » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (la « personne concernée », donc pas une société par ex.) ; est réputée être une « personne physique identifiable », une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment au moyen d'un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou d'un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;

« **Traitement** » : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction de données ;

« **Responsable du traitement** » : une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un autre organe qui, seul ou avec d'autres, fixe le but et les moyens du traitement des données à caractère personnel ;

« **Sous-traitant** », une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un autre organe qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement ;

«Pseudonymisation» : le traitement de données à caractère personnel de telle façon que celles-ci ne puissent plus être attribuées à une personne concernée précise sans avoir recours à des informations supplémentaires, pour autant que ces informations supplémentaires soient conservées séparément et soumises à des mesures techniques et organisationnelles afin de garantir que les données à caractère personnel ne sont pas attribuées à une personne physique identifiée ou identifiable

Quelles données à caractère personnel vous concernant traitons-nous ?

Les données à caractère personnel traitées des

- 1° personnes chez qui un médecin présume une infection au coronavirus COVID-19 ;**
- 2° personnes qui ont subi un test médical qui révèle une infection au coronavirus COVID-19.**

- le numéro d'identification visé à l'article 8, § 1^{er}, 1° ou 2°, de la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale ;
- le nom et le prénom ;
- le sexe ;
- la date de naissance et, le cas échéant, la date de décès ;
- l'adresse ;
- le type, la date, le numéro de l'échantillon et le résultat du test ou le diagnostic présumé en l'absence de test ;
- le numéro INAMI du prescripteur du test ;
- les informations de contact (numéros de téléphone) de la personne concernée et de la personne à contacter en cas d'urgence ;
- la collectivité dont la personne concernée fait partie ;
- l'exercice ou pas de la profession de prestataire de soins ;
- les langues de contact souhaitées ;
- toute autre donnée utile communiquée par vous ou votre représentant ou par les personnes susmentionnées qui pourrait permettre de lutter contre la propagation du coronavirus.

Les données à caractère personnel traitées de personnes avec lesquelles la personne infectée ou présumée infectée est entrée en contact

- le numéro d'identification visé à l'article 8, § 1^{er}, 1° ou 2°, de la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale ;
- le nom et le prénom ;
- le sexe ;
- le cas échéant, la date de décès ;
- l'adresse ;
- le numéro de téléphone ;
- le risque de contamination ;
- le lien entre le patient et les personnes avec lesquelles il a été en contact ;

- toute autre donnée utile communiquée par vous ou votre représentant ou par les personnes susmentionnées qui pourrait permettre de contrer la propagation du coronavirus.

Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Le responsable du traitement conservera et utilisera vos données à caractère personnel tant que cela est nécessaire au respect des obligations légales et dans le cadre de ces activités.

La durée de conservation est établie dans l'arrêté de pouvoirs spéciaux du Collège réuni de la Collège réuni de la Commission communautaire commune n° 2020/006 du 18 juin 2020 organisant le suivi sanitaire des contacts dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

En vue de réaliser une enquête scientifique, statistique et/ou d'appui à la politique, après pseudonymisation, les données à caractère personnel peuvent être conservées plus longtemps.

Transmission

Nous ne transmettons pas vos données à d'autres parties, à moins qu'une base légale existe à cet effet. Si, en vue de l'exécution d'une tâche ou de la création d'un dossier, nous devons faire appel à une autre institution publique ou à une entreprise externe (par ex. une société de logiciels ou un bureau d'études), ces derniers ne pourront traiter vos données que dans le cadre convenu.

Nous n'échangeons vos données ni avec des pays en dehors de l'Union européenne, ni avec des organisations internationales, qui ne peuvent pas fournir les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger vos données. Dans le cadre de certains services et activités administratifs, vos données peuvent être traitées en dehors de l'Espace économique européen.

Qui traite vos données à caractère personnel ?

Les responsables du traitement

- **La Commission communautaire commune**

Créée en 1989, la Commission communautaire commune a notamment comme **mission principale** dans le cadre de la politique en matière de médecine préventive de prendre les **mesures préventives pour lutter contre la propagation de maladies infectieuses**.

La Cocom est responsable pour Bruxelles du traitement des données à caractère personnel par le centre de contact.

- **Sciensano**

Créé par la loi du 25 février 2018, Sciensano est une institution scientifique publique dont la mission interfédérale consiste notamment à surveiller les maladies infectieuses.

Sciensano est le responsable du traitement pour la base de données centrale dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19.

Les sous-traitants

Pour le traitement de vos données à caractère personnel dans le centre de contact, les responsables du traitement font appel aux sous-traitants suivants :

- le consortium des call centers composé de ZGP INTERMUT et de N-Allo NV/SA qui fournissent des agents en charge du suivi des contacts dans les call centers ;
- ZGP INTERMUT, qui réunit pour cette mission les cinq unions nationales, fournit des agents en charge du suivi des contacts dans les call centers et sur le terrain (field agents) qui rendent visite aux personnes qui ne peuvent pas être jointes par téléphone ;
- l'asbl Mutas intervient en tant que sous-traitant pour ZGP INTERMUT ;
- l'asbl Smals gère le centre de contact et permet, sur le plan technique, l'échange des données entre les call centers et la base de données de Sciensano ;
- HealthConnect gère l'échange de données entre la première ligne/les labos et la base de données de Sciensano ;
- eHealth gère la base de données de référence avec toutes les personnes de contact des collectivités ;
- le CIN (Collège intermutualiste national) fournit éventuellement pour le traitement les coordonnées manquantes (e-mail et numéro de téléphone) des membres de mutualités.

En outre, les parties mentionnées ci-après ont accès à la base de données de Sciensano :

Les services d'inspection de la prévention en matière de santé et leurs préposés des Communautés : les services d'inspection de la prévention en matière de santé peuvent, dans le cadre de leurs mesures de lutte contre la propagation de la maladie infectieuse COVID-19, avoir accès au contenu de la base de données : tant aux données des patients et de leurs personnes de contact en cas de besoin, qu'à celles des personnes avec lesquelles le patient a été en contact et des prestataires de soins concernés.

Les scientifiques liés au COVID-19 Risk Assessment Group : les scientifiques auront accès aux données pseudonymisées via un environnement distinct. Cela signifie qu'ils n'obtiendront pas de numéro de registre national, numéro INAMI, nom, prénom, numéro de téléphone ou coordonnées postales complètes. En d'autres termes, les scientifiques ne connaîtront pas l'identité des personnes concernées. Sur la base des données pseudonymisées, ils pourront mieux comprendre la propagation du coronavirus COVID-19.

L'ensemble de ces acteurs est tenu, au moyen d'une déclaration de confidentialité, d'un contrat ou statut, de traiter les données de manière confidentielle.

Comment vos données à caractère personnel sont-elles protégées ?

Nous prenons les mesures adéquates afin de garantir la sécurité, l'intégrité et la disponibilité de vos données, compte tenu de l'état des connaissances, de la portée et du contexte des finalités du traitement ainsi que du type de données à caractère personnel.

Nous prenons les mesures de sécurité adéquates sur les plans technique, organisationnel, administratif et physique afin de protéger vos données à caractère personnel contre la perte, l'accès, l'utilisation et la divulgation non autorisés.

Nous imposons à nos sous-traitants les mêmes mesures de sécurité.

Objectifs et motifs du traitement

Dans quel but vos données sont-elles traitées ?

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le cadre des soins de santé préventifs, et plus précisément afin de lutter contre la propagation du coronavirus COVID-19.

Nous traitons uniquement les données à caractère personnel et nous ne faisons traiter les données à caractère personnel que lorsque cela est nécessaire pour remplir les missions qui nous ont été confiées dans ce contexte :

- 1° **détecter** les personnes chez lesquelles un médecin soupçonne une infection au coronavirus COVID-19 et les personnes qui ont subi un test médical qui révèle une infection par le coronavirus COVID-19, **et prendre contact avec elles** ;
- 2° **détecter et contacter individuellement les personnes avec lesquelles elles ont été en contact** au cours des deux jours précédant l'apparition des symptômes qu'elles ont signalés, la date de consultation ou le test médical ainsi qu'au cours des jours suivants, et leur fournir, de façon électronique, par courrier ou par téléphone, des **recommandations appropriées** sur la base des informations communiquées par ces personnes ;
- 3° déterminer et contacter les **collectivités** avec lesquelles elles sont entrées en contact, afin qu'elles puissent prendre les mesures de prévention ou de dépistage utiles.

Ceci est établi dans l'arrêté de pouvoirs spéciaux du Collège réuni de la Commission communautaire commune n° 2020/006 du 18 juin 2020 organisant le suivi sanitaire des contacts dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Cette banque de données commune a été créée afin de permettre une approche centrale nationale du COVID-19 en vue de détecter et d'accompagner les personnes potentiellement contaminées, avec les objectifs suivants :

- 1° **rechercher et contacter les personnes** par un centre de contact dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 ;
- 2° **réaliser des études scientifiques, statistiques et/ou d'appui à la politique**, après pseudonymisation, par des épidémiologistes associés au COVID-19 Risk Assessment Group ou par des épidémiologistes accrédités par le comité de sécurité de l'information ;
- 3° **communiquer des données aux services d'inspection sanitaire des régions** dans le cadre d'initiatives visant à combattre la propagation des effets nocifs causés par les maladies infectieuses.

Ceci est établi dans l'arrêté royal n° 18 du 4 mai 2020 portant création d'une banque de données auprès de Sciensano dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19.

Nous traitons toujours les données conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et aux dispositions de la réglementation applicable relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Quels sont les motifs du traitement de vos données à caractère personnel ?

Le traitement des données se déroule dans le cadre d'une obligation légale qui a été imposée à Sciensano et à la Commission communautaire commune.

Nous nous basons sur l'article 6, alinéa 1^{er}, c) du RGPD :

- le traitement est nécessaire pour répondre à une obligation légale qui incombe au responsable du traitement ;

L'interdiction du traitement des données de santé ne s'applique pas à cette banque de données ni au centre de contact puisque l'objectif est lié à l'accomplissement d'une tâche d'intérêt général sur le plan de la santé publique ainsi qu'à la nécessité d'une enquête scientifique.

- Article 9 du RGPD :
 - i) le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique, tels que la protection contre les menaces transfrontalières graves pesant sur la santé, ou aux fins de garantir des normes élevées de qualité et de sécurité des soins de santé et des médicaments ou des dispositifs médicaux, sur la base du droit de l'Union ou du droit de l'État membre qui prévoit des mesures appropriées et spécifiques pour la sauvegarde des droits et libertés de la personne concernée, notamment le secret professionnel ;

Droits

Vous pouvez toujours consulter les données que nous traitons à votre sujet et, si nécessaire, les faire corriger. Par ailleurs, vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de demander leur destruction, le droit de limitation de leur traitement. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans notre politique générale de protection de la vie privée : <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/privacy-policy>.

Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au délégué à la protection des données des Services du Collège réuni: dataprotection@ccc.brussels. La demande doit être accompagnée d'une copie de votre carte d'identité.

Demandes d'informations

Vous pouvez demander ces droits et poser toutes les questions en rapport avec la protection de la vie privée concernant la façon dont nous traitons vos données à caractère personnel au sein du centre de contact au délégué à la protection des données (DPD) de la Commission communautaire commune (Services du Collège réuni), par courriel à

dataprotection@ccc.brussels, ou par courrier adressé à la Commission communautaire commune, rue Belliard 71, bte 1, 1040 Bruxelles.

Sciensano est responsable du traitement de la banque de données épidémiologique. Si vous avez des questions spécifiques au sujet du traitement, vous pouvez prendre contact avec info@sciensano.be.

Opposition ou plainte

Outre la possibilité de vous adresser directement à nous, vous pouvez aussi prendre contact avec l'Autorité de protection des données :

Commission pour la protection de la vie privée

Coordonnées de contact : <https://www.gegevensbeschermingsautoriteit.be/contact>

Rue de la Presse 25, 1000 Bruxelles

Informations générales

Nous avons le droit de modifier et d'adapter notre politique. Les modifications et adaptations sont communiquées sur notre site web. Le cas échéant, une autre manière de communiquer les modifications et adaptations aux intéressés.